

14h30 – Temps 1

Présentation de la démarche
SCOT

Échanges et débat

15h15

Pause

15h45 – Temps 2

Lecture stratégique du territoire
Échanges et débat

Fin / 17h30

Déroulé du séminaire

Déroulé de la partie 1

#1

Présentation de l'équipe PROSCOT

#2

L'outil SCOT dans le contexte territorial d'aujourd'hui

#3

Les étapes de l'élaboration du SCOT du Pays de la Serre



#1

Présentation de l'équipe



L'équipe projet

4

**Philippe
PLANTAGENEST**

Directeur de mission

**Franck
WEHRLE**

Chef de projet

**Marine
DELCAMPE**

Consultant référent

A.E.U.

Didier DELZOR
Perrine THEILLARD
Christophe BINET
Frédéric PILLOT

ECONOMIE ET COMMERCE

Philippe PLANTAGENEST
Nicolaye LAMY
Marine DELCAMPE

URBANISME & AMENAGEMENT

Franck WEHRLE
Benjamin SAUTJEAU
Fabrizio PRATI
Guillaume FELDER

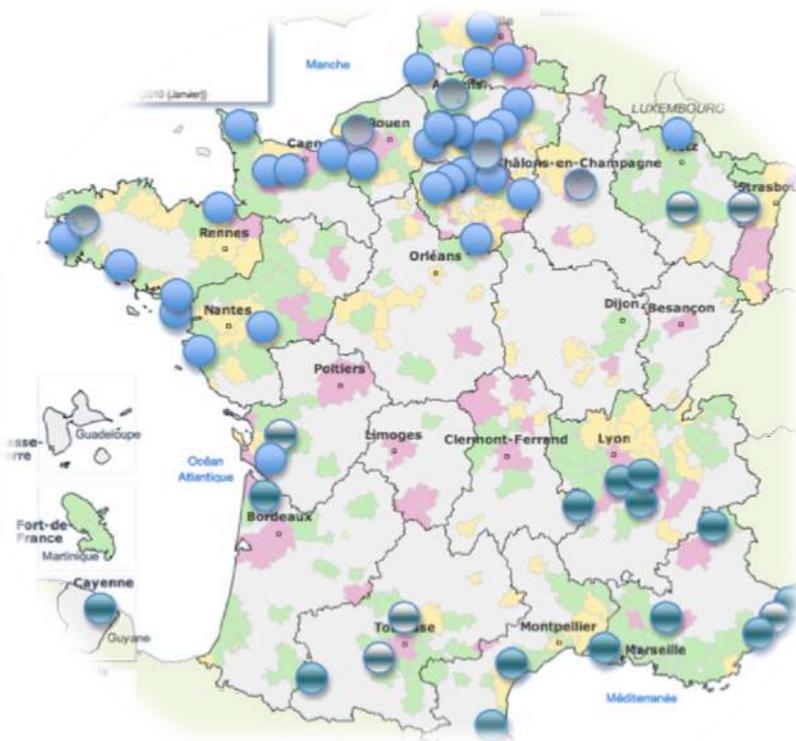
SUIVI & VEILLE JURIDIQUE

Véronique BISSON



Les références de l'équipe

5



- Le SCOT du Pays du Montreuillois (Pas-de-Calais)
- Le SCOT de l'Agglomération Thionvilloise (Moselle)
- Le SCOT de l'Ouest Plaine de France (Val d'Oise)
- Le SCOT du Pays de Saint Malo (Ille-et-Vilaine)
- Le SCOT du SIEVO (Est du Val d'Oise-Roissy)
- Le SCOT du Pays Saint-Lois (Manche)
- Le SCOT du Grand Douaisis (Nord)
- Le SCOT du Pays Noyonnais (Oise)
- Le SCOT du BUCOPA (Ambérieu, Ain)
- Le SCOT de Flandre Intérieure (Nord)
- Le SCOT de Vannes-Agglomération (Morbihan)
- Le SCOT du Pays d'Auray (Morbihan)
- Le SCOT du Bocage Vendéen (Vendée)
- Le SCOT du Pays du Cotentin (Manche)
- Le SCOT de la Boucle de la Seine (Yvelines)
- Le SCOT du Pays de Saint-Quentin (Aisne)
- Le SCOT de Chartres Métropole (Eure-et-Loir)
- Le SCOT de la Région d'Arras (Pas-de-Calais)
- Le SCOT du Pays des Mauges (Maine-et-Loire)
- Le SCOT de Nemours-Gâtinais (Seine et Marne)
- Le SCOT de la Saintonge Romane (Charente-Maritime)
- Le SCOT du Vignoble Nantais (Clisson- Loire-Atlantique)
- Le SCOT de Cap Atlantique (La Baule - Loire Atlantique)
- Le SCOT de Fontainebleau et sa Région (Seine et Marne)
- Le SCOT du Pays Dieppois-Terroir de Caux (Seine-Maritime)

#2

L'outil SCOT dans le contexte territorial d'aujourd'hui

Dans un contexte institutionnel, économique et social en évolution, les territoires doivent s'organiser pour affirmer un projet fédérateur lisible.



Un SCOT c'est :

- avant tout un **projet de territoire à moyen – long terme**
- un document d'urbanisme et d'aménagement, juridiquement opposable, qui décline le projet de territoire



- pour une vision prospective et globale, en veille sur les multiples évolutions de contexte (évolution des modes de vie, mutations économiques institutionnelles, grands projets, etc....)
- pour une affirmation positive et valorisante du territoire et pas une simple « correction » de déséquilibres ou d'obligations réglementaires subies
- pour constituer une force de négociation avec les partenaires
- pour renforcer la sécurité juridique par la cohérence du SCOT qui appui la justification
- pour fonder un intérêt commun et faciliter une gouvernance dynamique et partagée



en s'appuyant sur...

- un **diagnostic** qui « **décrypte** » le **mode de développement** actuel
- des **scénarios prospectifs** qui mettent en évidence des leviers et des risques

LES ELUS CONSTRUISENT UN PROJET DE TERRITOIRE POUR

SE DEFINIR

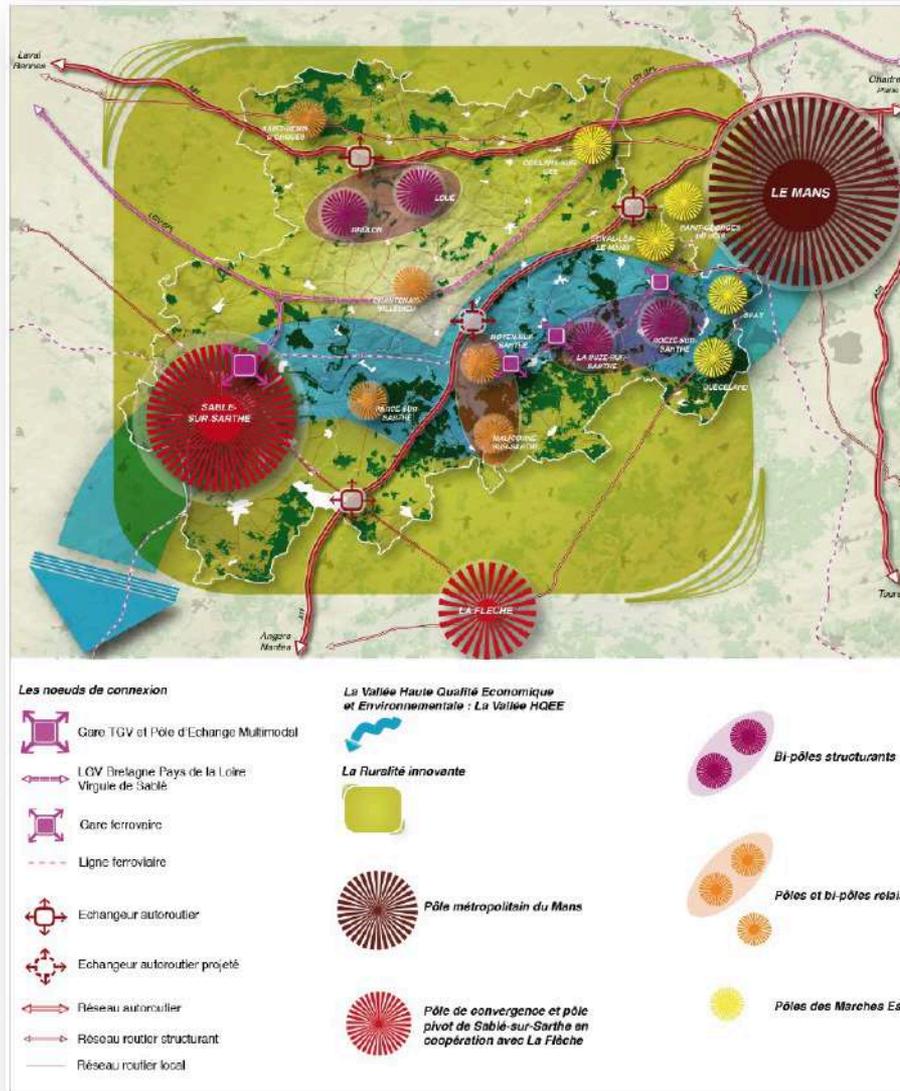
SE RE-INVENTER

dans un **ESPACE ELARGI** (partagé en interne et négocié en externe)

avec un
POSITIONNEMENT

et une
STRATEGIE

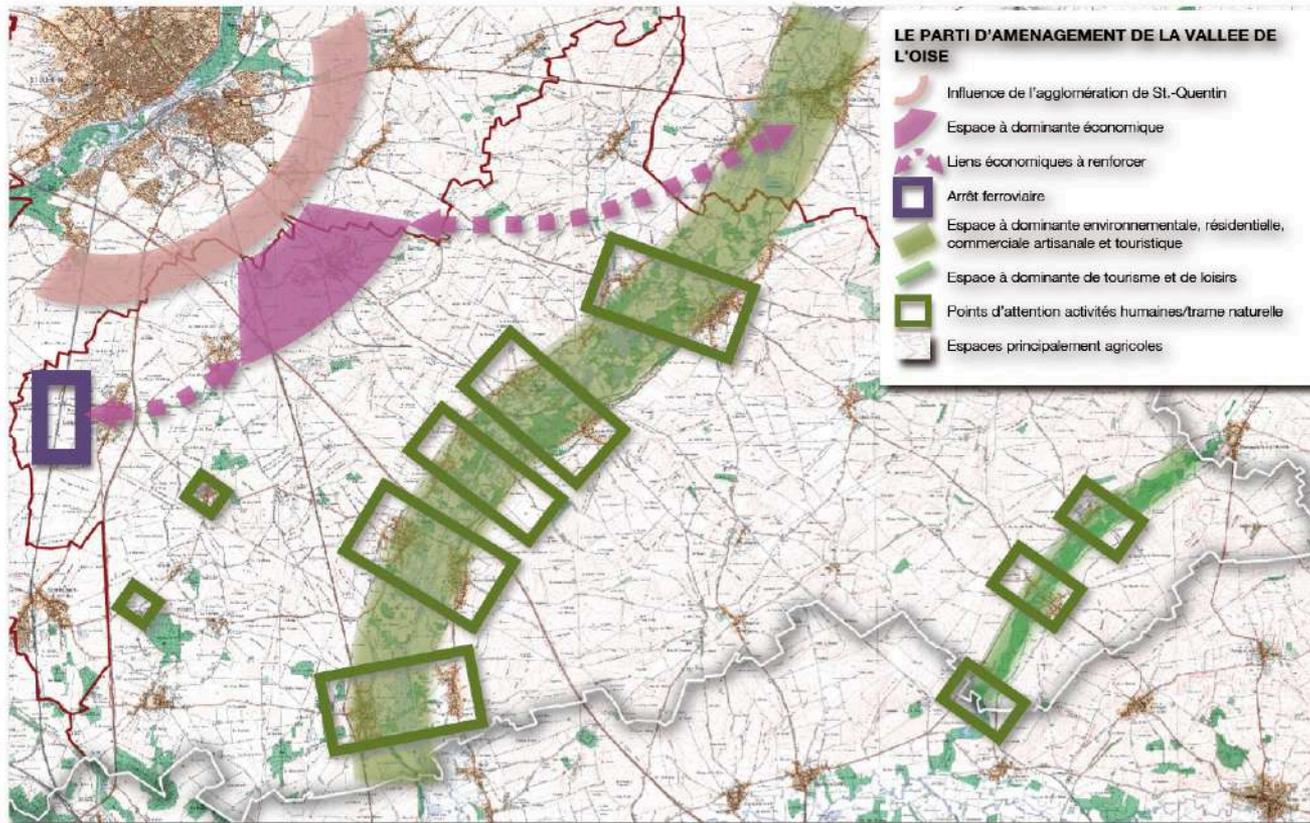
Exemple de SCOT



Une organisation du développement structurée autour de l'axe de la vallée de la Sarthe qui permet une valorisation active de l'espace rural

SCOT Vallée de la Sarthe (Sarthe)

Exemple de SCOT



SCOT Vallée de l'Oise (Aisne)

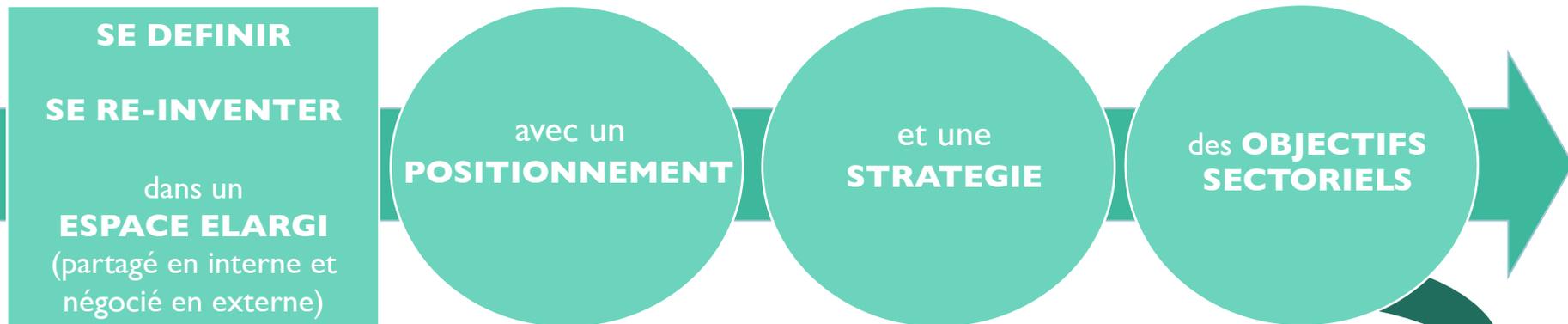
**Une valorisation
des potentialités
de coopérations
et de
complémentarités
avec les pôles de
l'agglomération
proche**



Affirmer un projet de territoire

13

pour mieux décliner des objectifs



Loi ALUR - L. 122-1-3 du Code de l'urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, **de qualité paysagère**, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et **de mise en valeur** des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. **En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.** »

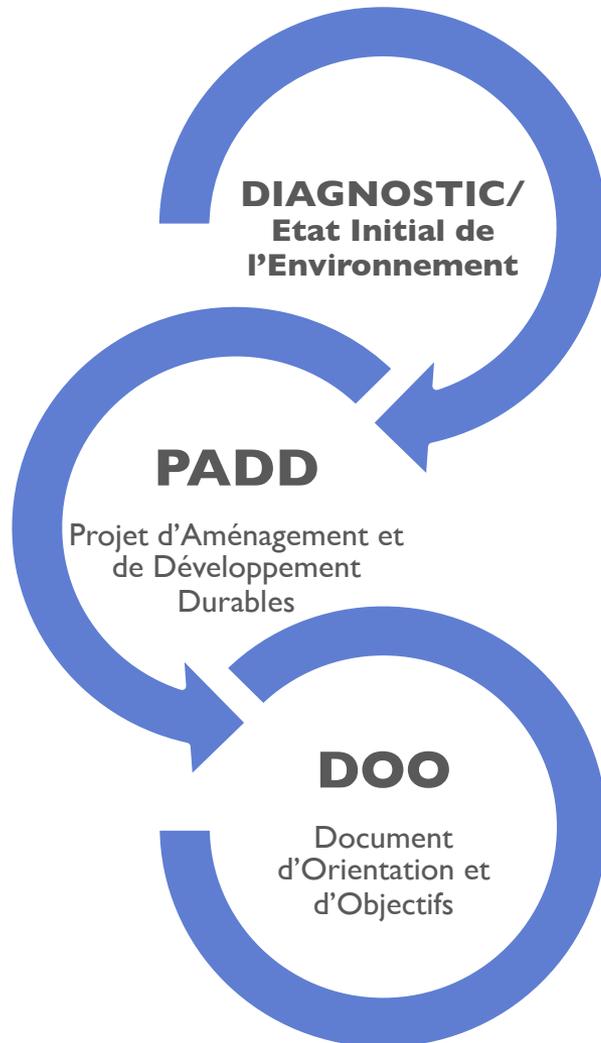
Un **projet de territoire** permet de faire **émerger la spécificité du territoire**, donne une capacité à **contextualiser les réponses** et à trouver des **marges d'adaptation** pertinentes, justifiées et légales dans la transcription des objectifs, des normes législatives et réglementaires



Un SCOT c'est :

- avant tout un projet de territoire à moyen – long terme
- **un document d'urbanisme et d'aménagement, juridiquement opposable, qui décline le projet de territoire**





met en évidence le fonctionnement du territoire, les tendances à l'œuvre, les besoins, les enjeux, les risques les opportunités

Prospective/ scénarios

exprime le positionnement et les objectifs stratégiques qu'il induit pour un mode de développement futur choisi

traduit le PADD en objectifs d'aménagement et d'urbanisme et de programmation

Constitution du Rapport de Présentation

Diagnostic/EIE

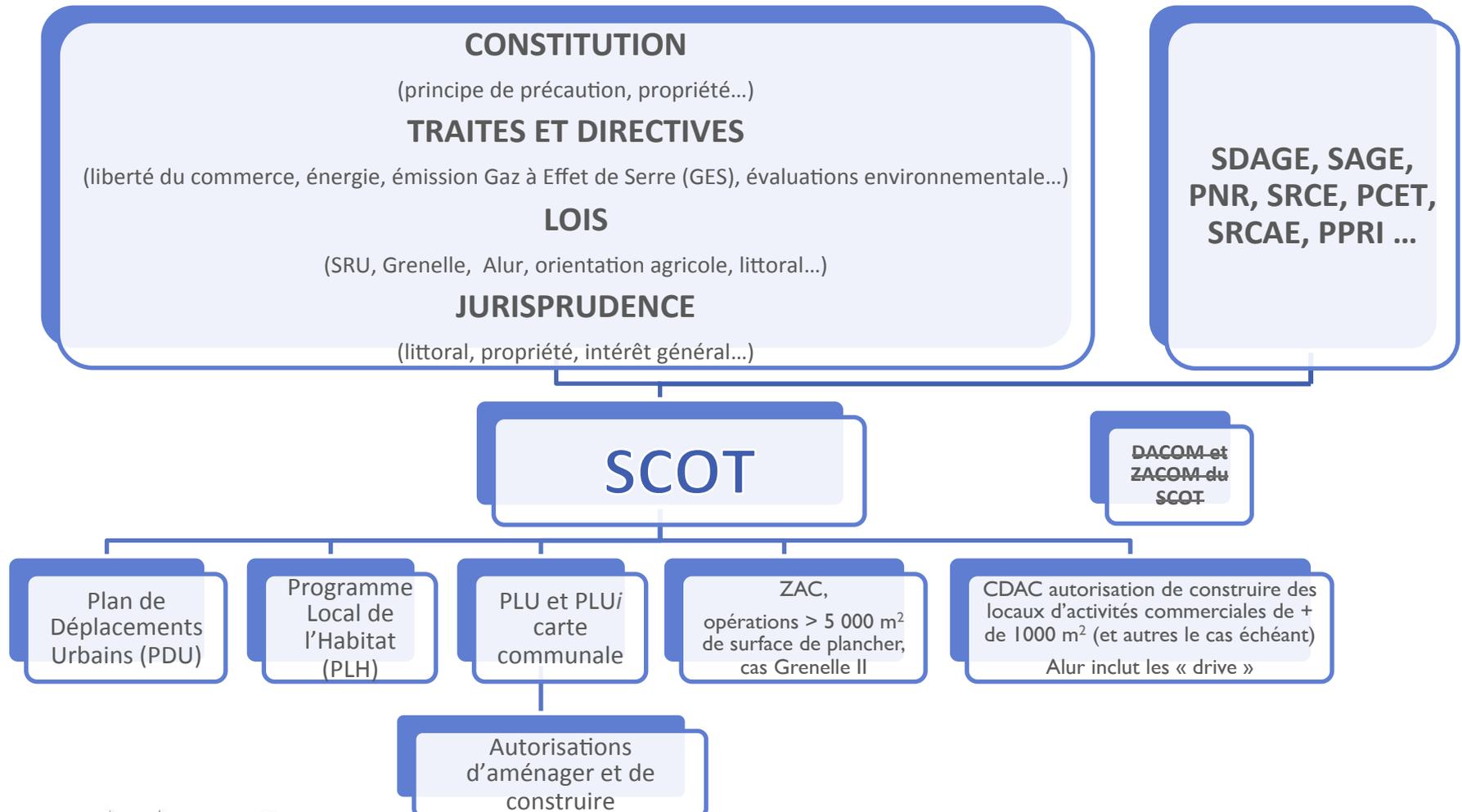
Explication des choix retenus

Articulation avec les plans et programmes

Évaluation environnementale

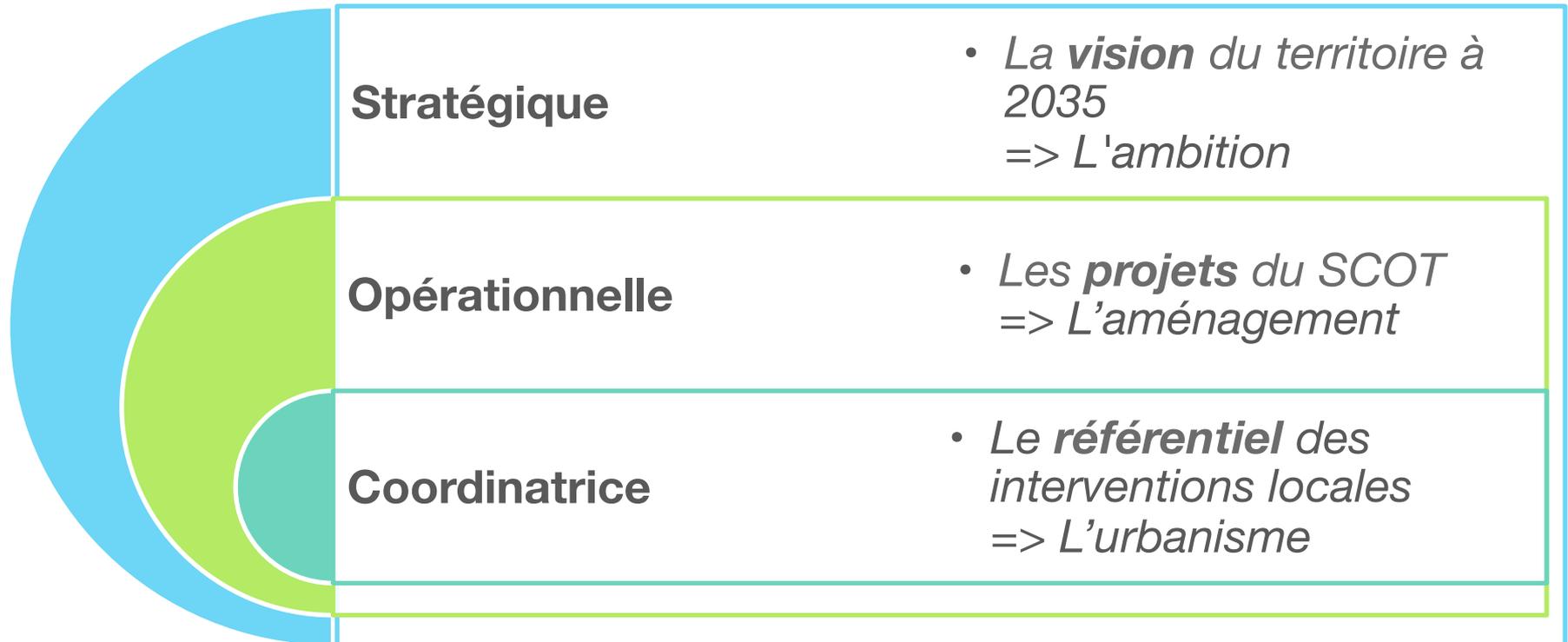
Résumé non technique

Loi ALUR > SCOT pivot & intégrateur



Le « SCOT 3D »

Une évolution des textes qui renforce l'objectif de faire prévaloir un **URBANISME DE PROJET** face à un urbanisme de gestion spatiale



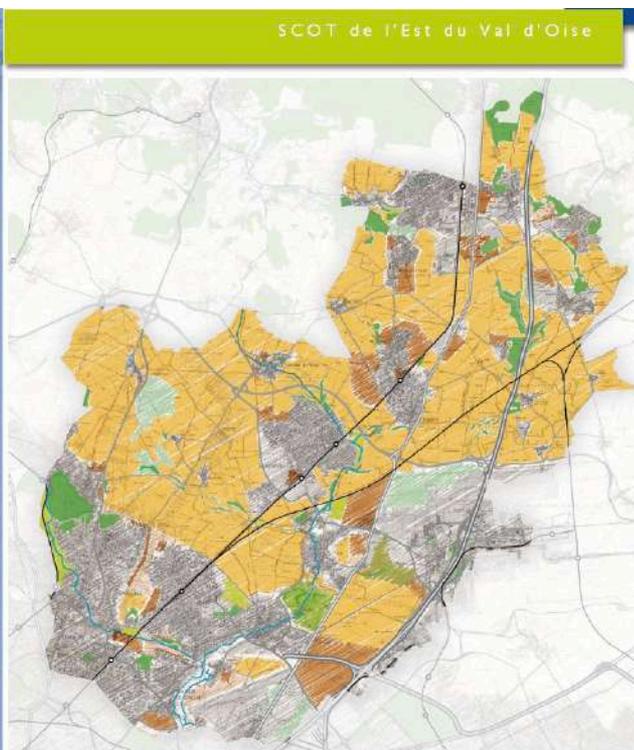
- **Protection de l'espace agricole, limitation de la consommation de l'espace, densité**
 - réduction de ½ de la consommation vers la « fin » de la consommation »?
 - limitation de plus en plus forte de la constructibilité de l'espace agricole
- **Transports mobilités, émissions de GES**
 - liens renforcés entre l'implantation des logements et équipements, notamment commerciaux, et les transports
- **Logement**
 - renouvellement urbain, densité, ... mais équilibre loi ALUR avec une prise en compte + forte des enjeux paysagers
- **Energie et transition énergétique**
- **Trame verte et bleue, fonctionnement écologique**



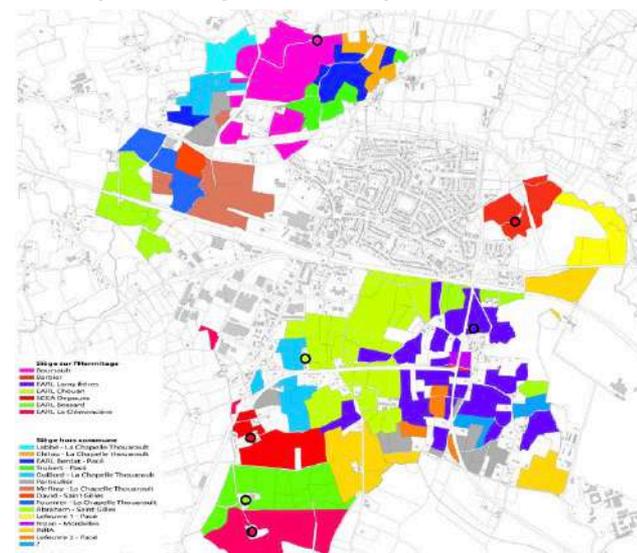
La préservation de l'espace agricole

SCOT

PLU



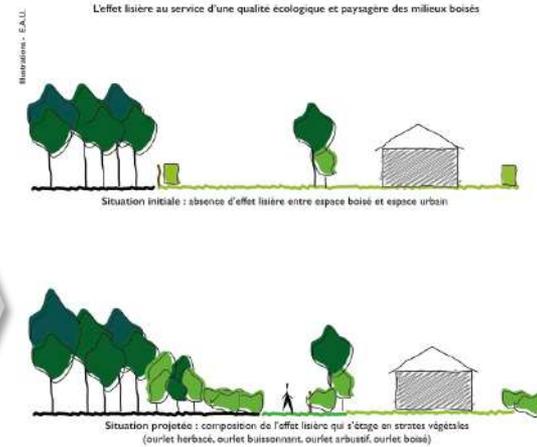
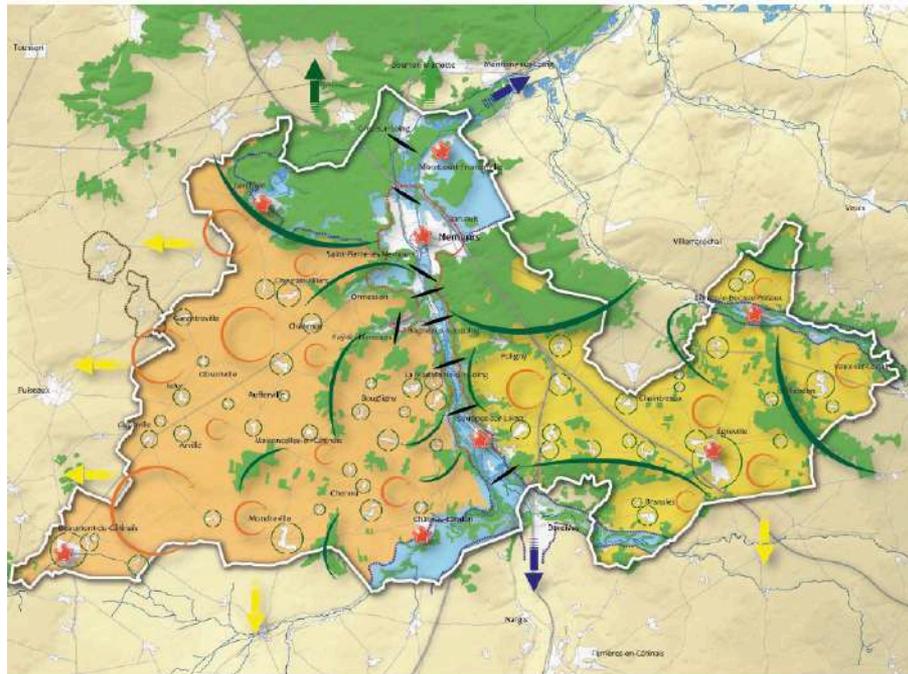
Exemple de diagnostic des espaces cultivés



SCOT

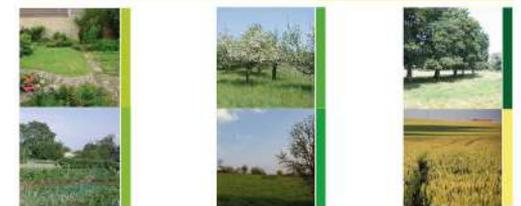
La qualité des paysages

PLU



Préservation, aménagement des limites bâti / non bâti des villages

Inventaire et gestion des espaces péri-villageois



- Conservier l'emprise rurale et agricole des plateaux**
 - Plateau de Maiboncelles-en-Gâtinais
 - Plateau du Gâtinais d'Egreville
 - Définir des axes visuels larges pour conserver les horizons ouverts des plateaux et les panoramas
 - Préserver la qualité des vues sur les buttes témoins de Fromant et de Rumont, de Berry
 - Conserver, compléter, recréer les cultures végétales autour des urbanisations de plateau
 - Maintenir la continuité et la cohérence des paysages des plateaux avec les territoires voisins
- Inscrire la trame boisée et forestière comme un élément magistral de la scénographie du territoire**
 - Garantir la pérennité et l'intégrité fonctionnelle, écologique et paysagère des surfaces boisées
 - Protéger la qualité des horizons boisés formant l'arrière-plan paysager du territoire
 - Maintenir la continuité paysagère du massif de Fontainebleau
- Protéger les paysages identitaires et les supports de découverte du territoire**
 - Mettre en valeur les patrimoines bâtis historiques et remarquables
 - Accompagner la qualité des paysages bordiers des infrastructures de transports et des traversées
- Révéler les paysages de vallées et les paysages d'eau**
 - Vallées du Loing, du Fausin, du Lunain et du Betz
 - Rétablir la qualité paysagère de la vallée urbaine du Loing
 - Préserver le caractère rural et champêtre des vallées du Fausin, du Betz, du Lunain, des séquences aval et amont du Loing
 - Établir des coupures paysagères d'urbanisation
 - Maintenir la continuité paysagère de la vallée du Loing avec les territoires voisins

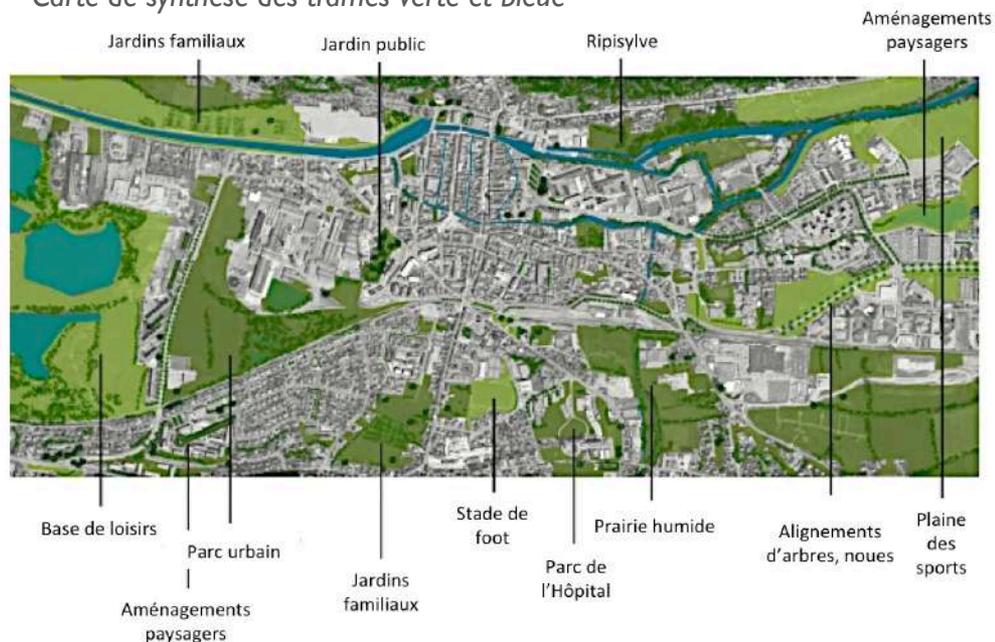
La fonctionnalité écologique

SCOT



PLU

Carte de synthèse des trames verte et bleue



#3

**Les étapes d'élaboration du SCOT
du PAYS DE LA SERRE**



La démarche du SCOT

24

**EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE**

**SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE**

**APPROCHE
ENVIRONNEMENTALE DE
L'URBANISME - AEU**

#1

Etat initial de l'environnement

Diagnostic prospectif

Hierarchisation des cibles
prioritaires d'intervention

Elaboration des scénarii

#2

Evaluation environnementale
des scénarii – définition des
points d'amélioration

Consolidation de la stratégie
de développement durable
(PADD)

Définition des objectifs
environnementaux

#3

Définition des mesures
correctives à mettre en place

Définition des objectifs
opposables (DOO)

Transcription des
propositions retenues

#4

Indicateurs de suivi
environnemental
(bilan à 10 ans)

Indicateurs de suivi de la mise
en œuvre du SCOT
(bilan à 6 ans)

Tableau de bord

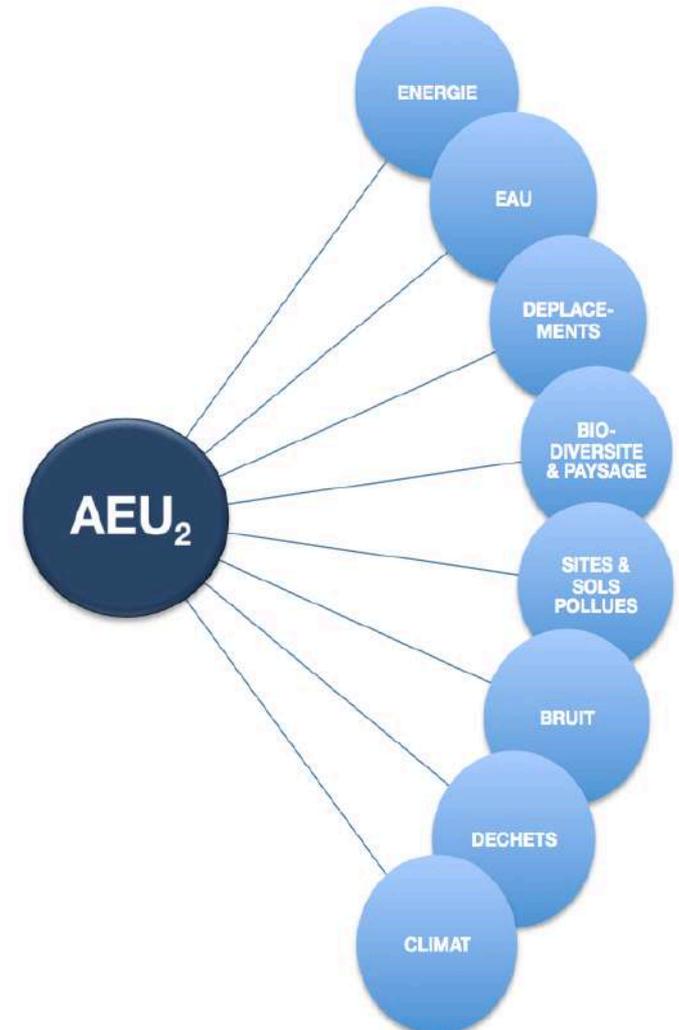
#1 Diagnostic prospectif

> Objectif

mettre en évidence les tendances à l'œuvre, évaluer les atouts, les risques et les opportunités

> Outils

analyse statistique, lecture cartographique, étude des études, interviews d'acteurs clés, visite de terrain, reportage photographique...



#2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables / PADD

> Objectif

exprimer le projet de territoire, l'ambition des élus et les objectifs stratégiques pour les politiques publiques d'aménagement

> Outils

hypothèses de développement, benchmarking, cartographies illustratives stratégiques...

éclairage des démarches environnementales : évaluation et AEU



#3 Le Document d'Orientation et d'Objectifs / DOO

> **Objectif** transcrire la stratégie du PADD en déclinant des objectifs d'urbanisme et d'aménagement

SUBSIDIARITÉ

Le SCOT oriente et encadre, mais il n'a pas pour vocation à se substituer au PLU.

Le SCOT doit laisser au PLU la possibilité d'utiliser les outils qu'il juge opportun.

COMPATIBILITÉ

Le PLU ne doit pas être contradictoire avec les orientations du SCOT. Au contraire de la conformité, la compatibilité laisse plus de liberté sur le niveau de précision de traduction.

Les objectifs du DOO

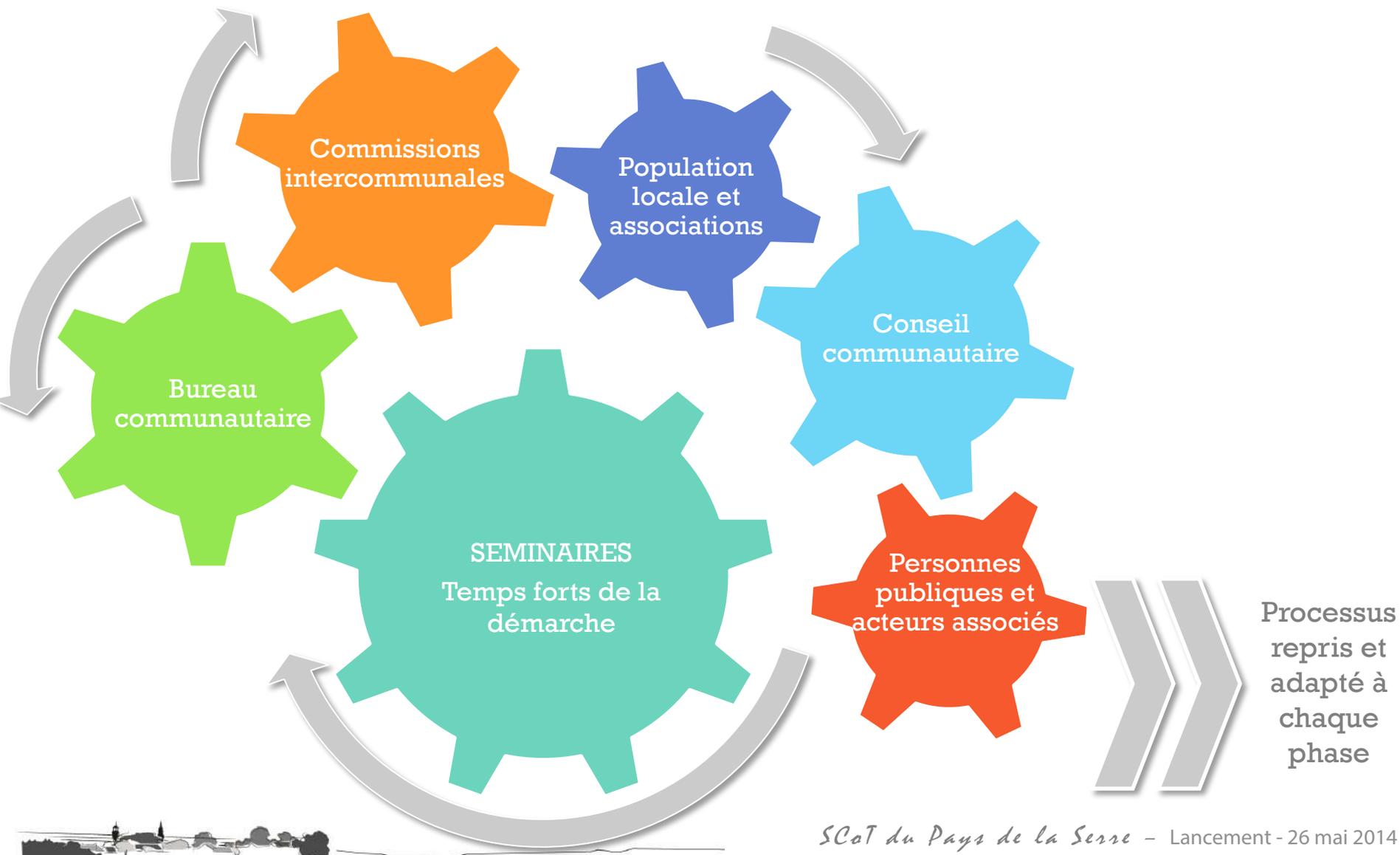
COHÉRENCE

Les objectifs du SCOT doivent être cohérentes entre elles et permettre la réalisation des objectifs du PADD. La cohérence interne du SCOT est garante de son applicabilité.

PROPORTIONNALITÉ

Le degré de précision de la rédaction d'un objectif du SCOT doit être relatif à son importance pour la réalisation du projet global.





Un élément clé de l'élaboration du SCOT

Les séminaires sont les temps forts de l'élaboration du SCOT : il s'adressent au plus grand nombre, ce sont des moments d'échanges qui marquent l'avancée du SCOT.

Séminaire « diagnostic, EIE »

Plénière : présentation des enjeux et des scénarios d'évolution du territoire

Débats, ateliers transversaux...

Synthèse des débats

Séminaires « PADD »

Plénières : présentation des scénarios, puis dans un 2^o séminaire, du scénario retenu, base du PADD du SCOT

Débats, ateliers transversaux

Synthèse des débats

Séminaire « DOO »

Plénière : « du PADD au DOO » (compétences du DOO et grands axes)

Débats, ateliers transversaux

Synthèse des débats





**Séminaire du
26 mai 2014**



**Diagnostic et
état initial de
l'environnement**



**Scénario &
Prospective**



**Projet
d'Aménagement et
de Développement
Durables**



**Document
d'Orientation
et d'Objectifs**



**Consultations,
enquête
publique et
approbation**



février 2014

- > Séminaire
- > Rencontres SCOT
- > Association des Personnes Publiques Associées (PPA)
- > Concertation publique

septembre 2014

- > Séminaire
- > Commissions intercommunales
- > Bureau communautaire / COFIL

décembre 2014

- > Séminaire des élus
- > Bureau communautaire / COFIL
- > Association des PPA
- > Concertation publique
- > Débat en Conseil Communautaire

février 2015

- > Séminaire des élus
- > Bureau communautaire / COFIL
- > Association des PPA
- > Concertation publique

septembre 2015

- > Arrêt du projet par le Conseil communautaire
- > Consultation officielle des PPA
- > Enquête publique
- > Modifications du dossier
- > Approbation par le Conseil communautaire



Le plan de communication et d'association

32

	Documents de travail	Forums / séminaires	Réunion publique	Articles dans la presse locale, bulletins	Exposition	Documents de projet, synthèses, site web
Les élus du SCOT	●	●				●
Les élus du territoire		●	●	●	●	●
Les acteurs locaux (associations,...)		●	●	●	●	●
La population			●	●	●	●
Les acteurs institutionnels (PPA)		●				●



Mobilisation des outils existants et reconnus par tous

Site internet



Bulletins municipaux

Dossier éléments de communication



Bulletin intercommunal

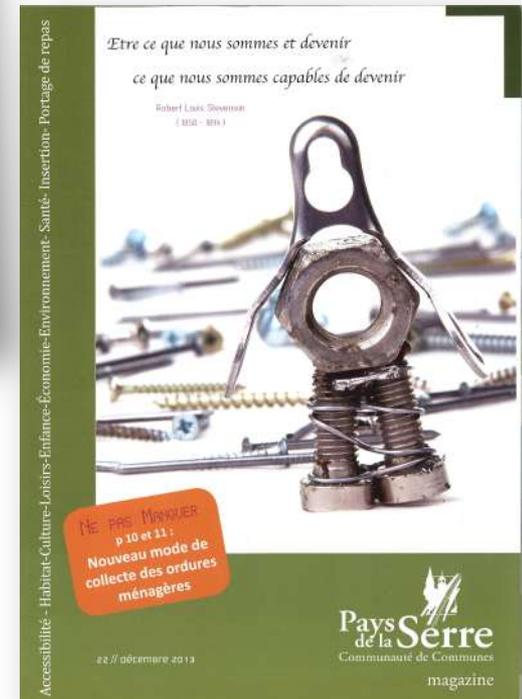


Schéma de cohérence territoriale : maintenir l'agriculture

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Pays de la Serre a été adopté en 2010. Après un premier diagnostic et la mise en place de la phase de concertation...



Aménagement du territoire. Les prémices d'un schéma

C'est dans une ambiance studieuse que s'est déroulée la réunion publique portant sur le SCoT (Schéma de cohérence territoriale), mercredi soir, au Vieux Couvent. De nombreuses associations ont assisté à la réunion...



Presse locale



Des supports d'information attractifs

De nouveaux supports spécifiques à la démarche SCOT

Synthèse – 4 pages

Chiffres clés & Grands messages

Diagnostic du SCoT, les chiffres clés

Territoire

- 1 123 km², 6 intercommunalités, 85 communes

Démographie

- 133 849 habitants en 2010, un peu plus de 140 000 habitants en 2013
- + 1 686 habitants par an de 1999 à 2010, soit 18 541 habitants au total sur la période
- Un âge moyen de 37,4 ans en 2010 (38,2 en Rhône-Alpes, 38,7 ans dans l'Ain)
- 28 165 jeunes âgés de moins de 15 ans, 26 088 personnes âgées de 60 ans et plus

Habitat

- 40 043 logements en 2010 dont 4% de résidences secondaires et 6% de logements vacants
- 2,48 personnes par ménage en moyenne (2,29 en Rhône-Alpes, 2,40 dans l'Ain)
- 4 466 logements localisés sociaux en 2010
- Prix immobiliers de 969 €/m² à Tenay à 2 770 €/m² à Beynost
- 153 nouveaux logements construits par an entre 1991 et 2010, dont 47 % des nouveaux logements dans les pôles urbains

Économie

- 33 058 emplois en 2010 : 24,9% de l'emploi dans l'Ain
- + 607 emplois par an entre 1999 et 2010 : une croissance de + 22,1% (+ 15% en Rhône-Alpes, + 12,9% en France)
- 26,7% des emplois dans l'industrie (+13,5% en France métropolitaine, +16,8% en Rhône-Alpes)
- 28,7% d'ouvriers, 25,5% d'employés, 24,8% de professions intermédiaires
- 10 159 établissements économiques en 2010, dont 6,1% dans l'industrie (4,8% en France métropolitaine)

Équipements & Services

- 1 960 équipements et services en 2011, soit 296 équipements pour 10 000 habitants (284 dans l'Ain)

Diagnostic – SCOT du BUCOFA Spécialité Haute Savoie - Célières - Plaine de l'Ain

Schéma de Cohérence Territoriale D.O.O

UN PAYSAGE PLURIEL AU SERVICE D'UNE IDENTITÉ ANCRÉE DANS LE GÂTINAIS

LES OBJECTIFS DU D.O.O

- CONSERVER L'IMPÉRIE RURALE ET AGRICOLE DES PLATEAUX
 - Affirmer et préserver les paysages ouverts des plateaux culturels
 - Mettre en évidence les enjeux de préservation
- RÉGULER LES PAYSAGES DES VILLES ET LES PAYSAGES D'EAU
 - Aménager et valoriser les paysages des lieux dans les sites et les villages
 - Mettre en évidence les enjeux de préservation
- CONVERTIR LA PLACE DES ESPACES RURAUX DANS LA TRAME PAYSAGÈRE
 - Préserver les espaces ouverts et les services qui leur sont liés
 - Mettre en évidence les enjeux de préservation
- PROFITER DES PATRIMOINES ET LES PAYSAGES ENSEMBLIERS
 - Mettre en valeur les patrimoines urbains, architecturaux, historiques, etc.
 - Faciliter l'accès au patrimoine patrimonial historique et culturel

Spatialisations des objectifs paysagers du D.O.O

Exposition



Schéma de Cohérence Territoriale D.O.O

PRESERVE L'IDENTITE RURALE DU PAYS AUX BESOINS EN LOGEMENT

PRECONISER UNE IMBRIQUEMENT RESPECTUEUX DE L'IDENTITE RURALE DU TERRITOIRE

- Mettre en évidence les potentiels locaux dans les aménagements locaux
- Organiser un aménagement qualitatif des secteurs d'habitat en adéquation avec les besoins
- Combler l'infrastructure urbaine et résidentielle des secteurs identifiés par un aménagement en concertation

REFORMER LES BESOINS EN LOGEMENT

- Préserver et faire évoluer pour soutenir les parcours résidentiels
- Au sein des pôles urbains et villages (au sein des pôles urbains)
- Faciliter la gestion des logements et la mise à disposition
- Établir des liens entre les secteurs

RENOUVER LES LOGEMENTS POUR DISPOSER D'UNE OFFRE QUALITATIVE ET VARIEE

- Améliorer la qualité de l'habitat et la qualité de l'habitat
- Faciliter l'accès au logement social

Satisfaire les potentiels de construction présents dans le tissu bâti

Sérialisation du bâti

Schéma de Cohérence Territoriale D.O.O

POLES RENFORCES POUR STRUCTURER LE TERRITOIRE

LES OBJECTIFS DU D.O.O

- Affirmer le rôle de Nemours comme pôle majeur au service de tout le territoire
 - Le rôle de Nemours comme pôle majeur au service de tout le territoire
 - Le rôle de Nemours comme pôle majeur au service de tout le territoire
- Faciliter le développement du territoire rural
 - Le rôle de Nemours comme pôle majeur au service de tout le territoire
 - Le rôle de Nemours comme pôle majeur au service de tout le territoire
- Faciliter le développement du territoire rural
 - Le rôle de Nemours comme pôle majeur au service de tout le territoire
 - Le rôle de Nemours comme pôle majeur au service de tout le territoire

Organisation de la plaine de Nemours

Des temps d'échanges et de débat

35

Réunions publiques



Séminaires



Forums



Ateliers



...



Proposition pour la délibération du conseil communautaire

Les objectifs de l'élaboration du SCOT du Pays de la Serre peuvent être énoncés ainsi :

1. Concevoir un projet de développement stratégique commun à l'ensemble des communes du Pays de la Serre
2. Donner au Pays de la Serre les capacités d'adaptation et d'anticipation des évolutions socioéconomiques et du contexte territorial
3. Définir les conditions de l'aménagement de l'espace pour une valorisation durable des ressources



Prochain rendez-vous :

« Les rencontres du SCOT »

échanges et débats sur les éléments de diagnostic

> **lundi 2 juin à 14h30 – Crécy sur Serre**

et

> **vendredi 13 juin à 14h30 – Crécy sur Serre**





SCoT
du Pays de la Serre



Schéma de cohérence territoriale
Séminaire Diagnostic

14h30 – Temps 1

Présentation de la démarche
SCOT

Échanges et débat

15h15

Pause

15h45 – Temps 2

Lecture stratégique du territoire
Échanges et débat

Fin / 17h30

Déroulé du séminaire